

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION TIPI

Article 1 – DUREE DU SEJOUR

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 – CONCLUSION DU CONTRAT

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir :

- **les arrhes d'environ 30 % du montant total** du prix du séjour (prix indiqué sur le contrat) sans les options choisies.
- **un exemplaire du contrat daté et signé avant la date indiquée au recto.**
- **un chèque de caution de 300 € est à agraffer au contrat**

Et sera rendu après le séjour déduction faite des dommages éventuels ou du ménage incorrectement fait (cf paragraphe ménage en article 7).

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers.

Le nombre de personnes logeant sur le site ne peut pas être supérieur au nombre inscrit sur le contrat, nous nous réservons le droit de refuser toute personne extérieure à la location.

Toute infraction à ce dernier alinéa sera susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 3 – ANNULATION PAR LE LOCATAIRE

Toute annulation doit être notifiée par écrit au propriétaire.

- a- En cas d'annulation avant l'arrivée dans les lieux :
 - plus de 30 jours avant le début du séjour : les arrhes restent acquises au propriétaire
 - moins de 30 jours avant le début du séjour : l'intégralité du montant restera acquise au propriétaire.
- b- Si le séjour est écourté, ou en cas de non présentation du client à la date d'arrivée, le coût de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement et le propriétaire peut disposer de sa location.

Article 4 – ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE

Le propriétaire reverse au locataire le double des sommes perçues.

Article 5 – UTILISATION DES LIEUX

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des tipis et des espaces communs (Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006)
- Les espaces verts sont à votre disposition, les véhicules y sont interdits, **ne jeter ni mégots ni papiers**
- Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident suite à l'utilisation des matériels ou jouets présents sur le site tel que balançoire, trampolines, ping pong, badminton, espace jeux ... De façon générale, les enfants seront sous la surveillance et la responsabilité exclusive des parents ou des animateurs.
- Les jeux de ballons sont INTERDITS sur le site sauf ballon mousse.

Le nombre de personnes bénéficiant des installations extérieures ne pourra pas être supérieur au nombre de personnes logeant sur le site et inscrit sur le contrat, nous nous réservons le droit de refuser toute personne extérieure à la location.

Divers matériels tels que ustensiles de cuisine, vaisselle, gazinière, plancha, barbecue, cafetière sont à votre disposition sous réserve de les rendre parfaitement propres et rangés.

Article 6 – ASSURANCES

Le locataire est responsable des dommages survenant de son fait, il est tenu d'être assuré par un contrat villégiature pour ces différents risques.

Article 7 – MENAGE

Les espaces communs du camp de tipis sont mis à la disposition de l'ensemble des locataires de tipis présents sur le site. Nous demandons à chaque utilisateur de veiller au bon rangement et nettoyage des matériels et espaces utilisés :

En particulier :

- la vaisselle et ustensiles de cuisine utilisés par vos soins.
- Cuisine dont réfrigérateurs, cafetière, évier
- Pergola dont gazinière, plancha, barbecue
- Tables extérieures coté pergola et intérieures dans le grand tipi,
- Tipis de couchage .

Article 8 - ANIMAUX

Pour des raisons de sécurité envers les nombreux animaux déjà présents sur le site les chiens et animaux domestiques ne sont pas admis sur le domaine.

Les chevaux accueillis sur le site sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et doivent obligatoirement être couverts par une assurance de responsabilité civile, nous déclinons toute responsabilité en cas de maladie ou d'accident survenu sur le site. Les parcs et clôtures doivent être aménagés et entretenus par vos soins.

Article 9 – MUSIQUE

Les sons sont interdites sur le camp .Le fond musical doit être raisonnable, il ne doit en aucun cas perturber le sommeil des autres locataires Pour le respect des voisins et de tous, il est souhaitable que la musique passe en sourdine après 1 heure du matin.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de location, et les approuve
Date et signature du locataire précédé de la mention LU ET APPROUVE